

L'I.B.R. en Corrèze

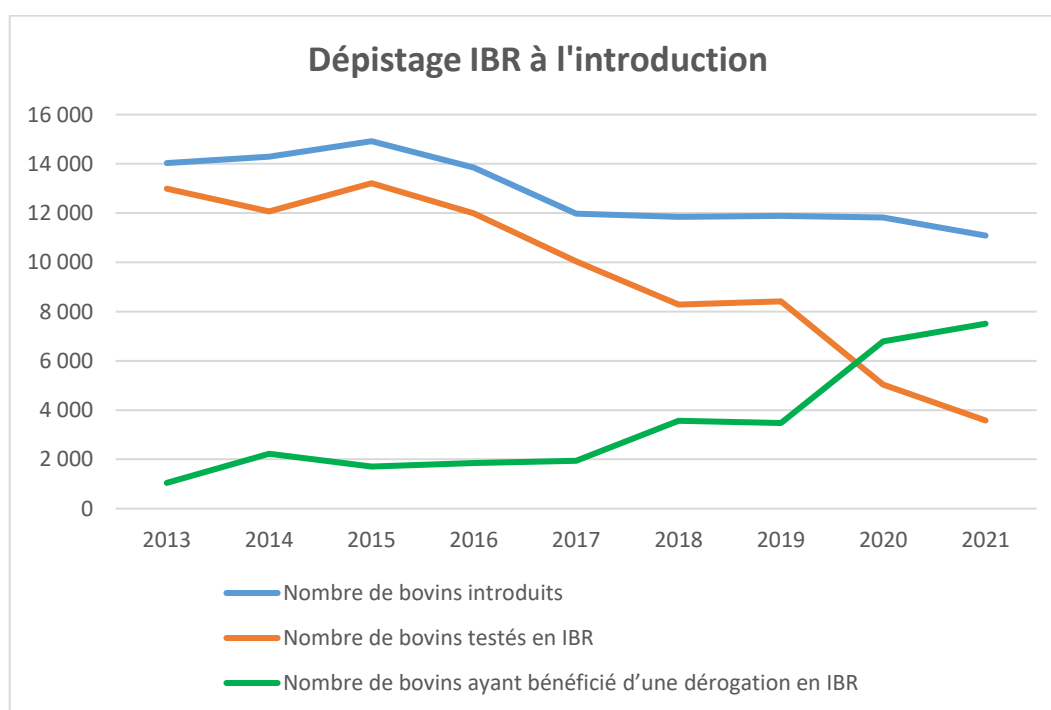
La campagne de prophylaxie 2021-2022 est la dix-septième année consécutive de dépistage systématique de l'IBR en Corrèze. En France, il s'agit de la sixième année consécutive de dépistage systématique en vue d'un programme d'éradication de la maladie au niveau national. L'interdiction de commercialisation pour l'élevage des animaux connus positifs et l'alourdissement des contraintes de dépistage pour les cheptels non qualifiés imposés par la loi de Santé Animale, devraient inciter à finaliser le bon travail déjà réalisé !

1- Les introductions en 2021 (bilan au 12/04/2022)

→ Une légère baisse du nombre de bovins introduits (-6%) mais à peine 1/3 sont testés !

IBR à l'introduction :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de bovins introduits	14 293	14 920	13 846	11 979	11 847	11 890	11 826	11087	3210
Nombre de bovins positifs en IBR en %	125 1 %	124 0.94%	57 0.41%	21 0.17%	2 0.02%	7 0.05%	0	1 0.03%	0
Nombre de bovins testés en IBR	12 066	13 214	11 993	10 036	8 283	8 417	5 034	3578	1352
Nombre de bovins ayant bénéficiés d'une dérogation en IBR	2 227	1 706	1 853	1 943	3 564	3 473	6 792	7509	1858



2- Données épidémiologiques globales 2020-2021

Le dépistage de la campagne 2020-2021 permet de compléter les données connues des dépistages antérieurs et donc d'obtenir une situation épidémiologique globale sur notre département :

● 0 % d'incidence cheptel

(0 cheptel détenant nouvellement au moins un animal positif sur 2 518 testés)

● 1,54 % de prévalence cheptel

(39 cheptels détiennent au moins un animal positif sur 2 518 testés)

● 0,012% d'incidence bovin

(17 bovins nouvellement positifs présents sur 139 289 testés)

● 0,15% de prévalence bovin

(214 bovins positifs présents sur 139 289 testés)

➔ Une circulation virale qui semble se limiter au périmètre immédiat des derniers cheptels infectés.

Campagne	15-16	16-17	17-18	18-19	19-20	20-21
Incidence cheptel en IBR (% nouveaux cheptels +/-cheptels analysés)	0.85 %	0.16%	0.16%	0.03%	0 %	0 %
Prévalence cheptel IBR (% cheptel +/-cheptel analysés)	16.46 %	4.5%	3.58%	3.12%	1.88%	1.54%

Campagne	15-16	16-17	17-18	18-19	19-20	20-21
Incidence Bovin en IBR (% nouveaux Bovins +/-bovins analysés)	0.03 %	0.005%	0.004%	0.019%	0.022%	0.012%
Prévalence Bovin IBR (% Bovins+/-bovins analysés)	1.03 %	0.41%	0.27%	0.28%	0.16%	0.15%

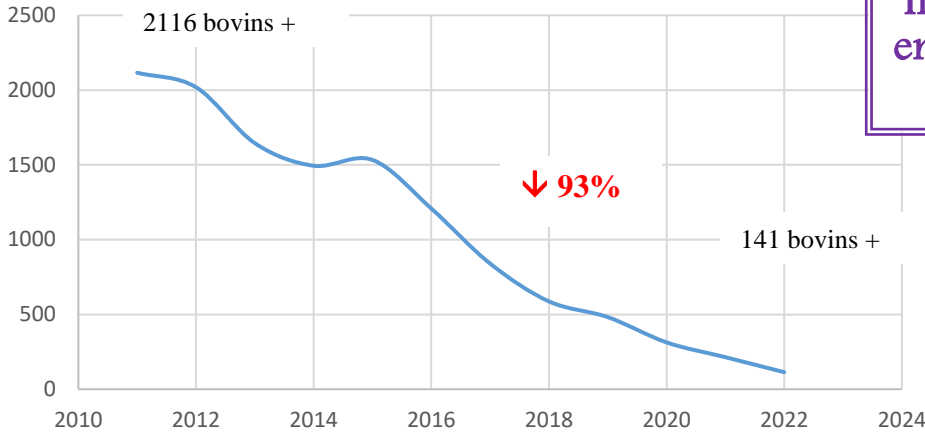
3- Vaccination au 12/04/2022

	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19	19-20	20-21	2021-12/04/22
<i>Nombre de bovins à jour de leur vaccination avec IFFAVAX</i>	942	791	429	286	222	224	138	45
<i>Nombre de bovins à jour de leur vaccination avec BOVILIS</i>	42	121	0	23	28	5	3	0
<i>Nombre de bovins à jour de leur vaccination avec RISPOVAL</i>	1	0	0	0	0	1	0	0
<i>Nombre de bovins avec un vaccin périmé ou à renouveler</i>	293	168	222	253	210	55	62	69
<i>Nombre de bovins positifs non vaccinés ou vaccination non renseignée</i>	82	60	25	25	22	3	11	27
Nombre total de bovins non négatifs en IBR en Corrèze	1 360	1 140	676	587	482	288	214	141
% bovins positifs/bovins du département	0.45 %	0.38%	0.24%	0,20%	0.17%	0.10%	0.08%	0.04%

➔ Une centaine de bovins non-négatifs en Corrèze dont moins de la moitié sont correctement vaccinés !

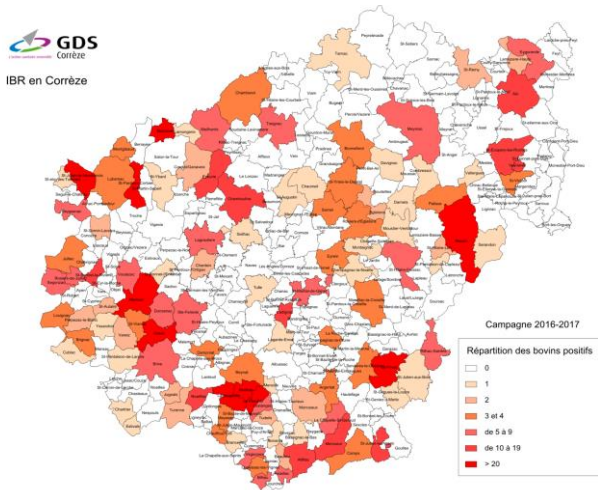
Au 12/04/2022, on compte 27 cheptels détenant au moins 1 bovin non négatif en IBR (vacciné ou non) soit 1.03 % sur les 2 614 ateliers actifs en production (carte verte).
Cela représente 141 bovins positifs en Corrèze au 12/04/2022.

Evolution du nombre total de bovins non-négatifs en IBR en Corrèze



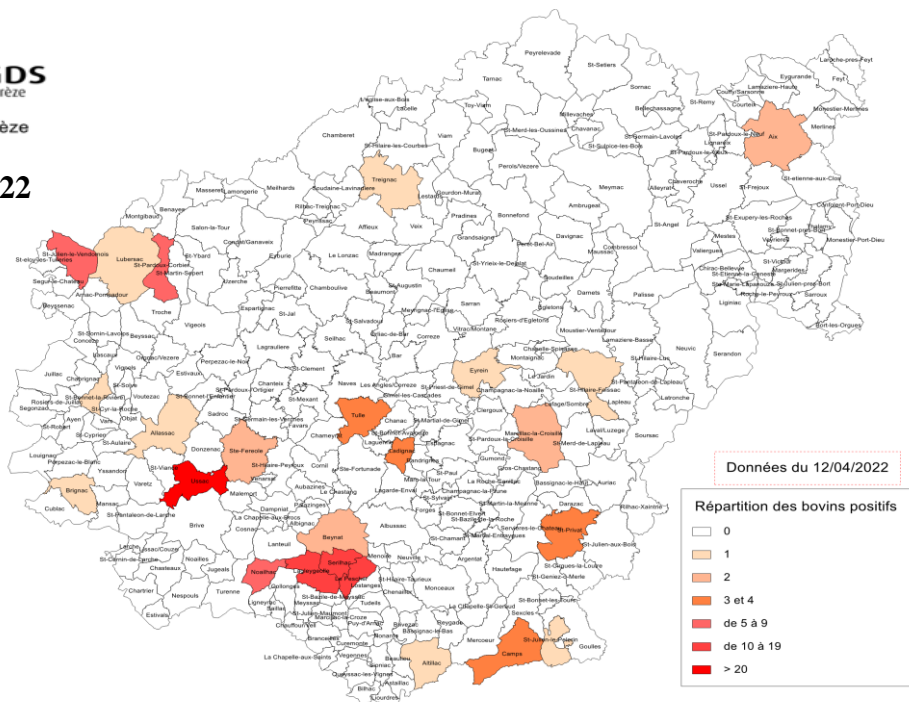
Il n'y a plus que 27 cheptels en Corrèze détenant 1 ou des bovins non-négatifs !!!

Répartition des bovins non négatifs en IBR



Une amélioration spectaculaire de la situation.

GDS Corrèze
IBR en Corrèze
12/04/2022



5- Répartition des statuts IBR des ateliers au 12/04/2022

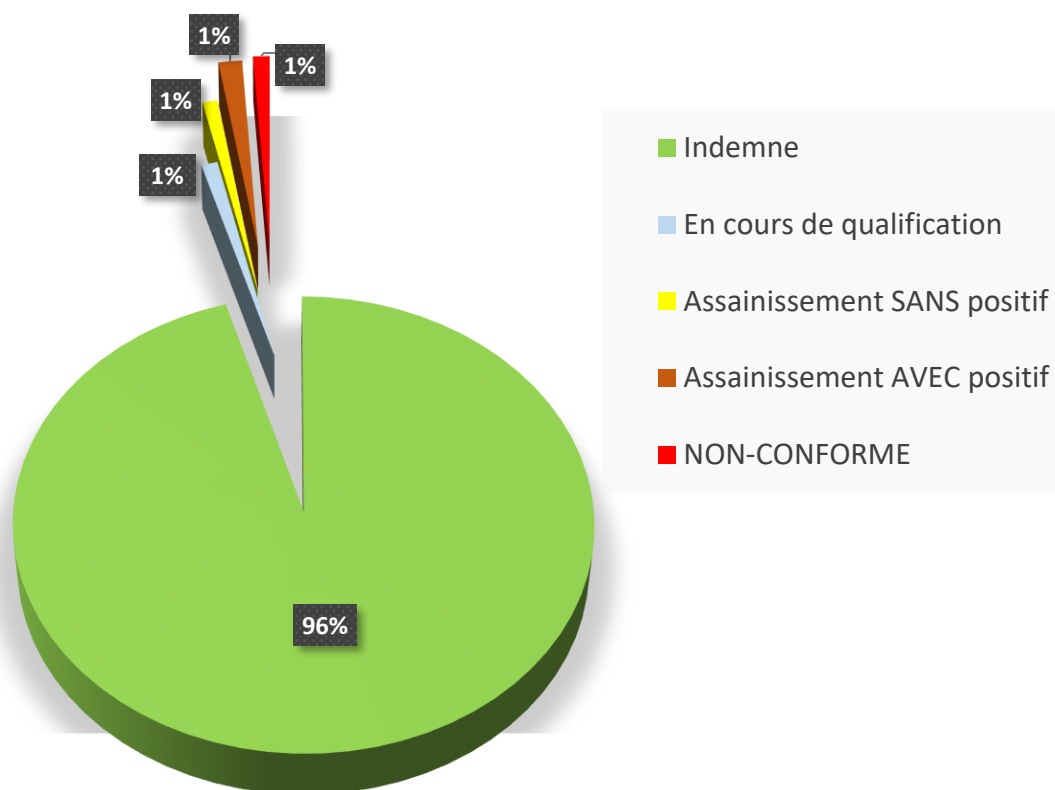
On compte en ateliers actifs :

- 2 506 Ateliers Indemne d'IBR
- 22 Ateliers En cours de Qualification
- 23 Ateliers en Assainissement sans positif
- 27 Ateliers en Assainissement avec positif
- 36 Ateliers Non-Conforme

Évolution des qualifications

Campagne	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19	19-20	20-21	21-12/04/22
Nombre total d'ateliers actifs en Corrèze	3 401	3 273	3 045	3 039	2969	2746	2681	2614
Nombre d'atelier Indemne d'IBR	2 357 (soit 69%)	2 408 (soit 73%)	2 637 (soit 87%)	2 639 (soit 87%)	2 630 (soit 88%)	2584 (soit 94%)	2 561 (soit 95.5%)	2 506 (soit 96%)

Etat des troupeaux corréziens au 12/04/2022



6. Perspectives 2022 / 2023 avec la Loi de Santé Animale

La Loi de Santé Animale (LSA) élaborée en 2016, a pour objectif de constituer un cadre réglementaire harmonisé au niveau européen afin de simplifier et clarifier les mesures de prévention et d'éradication de toutes les maladies animales réglementées.

En matière d'IBR, son but est de qualifier la France « indemne d'IBR » afin de faciliter le commerce tout en renforçant la sécurité sanitaire.

Statut IBR	Prophylaxie exigée par LSA	Nombre d'ateliers concernés au 01/10/2022
Atelier allaitant Indemne IBR > 3 ans	<i>Analyse de mélange sur au moins 40 bovins \geq 24 mois (calcul selon taille du cheptel)</i>	2 218 ateliers allaitants 69 554 bovins seront à analyser en mélange au lieu de 138 170 bovins actuellement
Atelier laitier Indemne IBR > 3 ans	<i>1 dépistage sur lait de tank par an</i>	123 ateliers laitiers (actuellement 2 dépistages par an)
Atelier allaitant Indemne IBR \leq 3 ans	<i>Analyse de mélange sur 100% des bovins \geq 24 mois</i>	155 ateliers allaitants 5 193 bovins à analyser en mélange comme actuellement
Atelier laitier Indemne IBR \leq 3 ans	<i>6 dépistages sur lait de tank par an</i>	8 ateliers laitiers (actuellement 2 dépistages par an)
Atelier allaitant ou laitier non-indemne	<i>Analyse individuelle des bovins \geq 12 mois</i>	108 ateliers allaitants 5 117 bovins à analyser en individuels et non par mélange comme actuellement

En résumé, Impact de la LSA sur le dépistage de l'IBR des troupeaux corréziens à partir du 1^{er} octobre 2022 :

Renforcement du dépistage pour certains cheptels:

- Prophylaxie : obligation de dépistage en sérum individuel : concerne 108 ateliers sur 2614 ateliers soit sur 4% des ateliers pour environ 5 000 bovins âgés de 12 mois et plus. Cela engendre une augmentation du coût des analyses en le multipliant par 7 en moyenne. En devenant des analyses individuelles (7 représente le nombre moyen actuel de sérum constituant un mélange) cela engendre **une augmentation de coût pour la « Ferme corrézienne » de l'ordre de 39 000 €**,

Allègement du dépistage pour les cheptels indemnes depuis plus de 3 ans:

- Cela concerne 2 341 ateliers soit 89% des ateliers corréziens. Cet allègement représente une économie pour la « Ferme corrézienne » d'environ **74 000€ en coût d'analyse** et potentiellement **68 000 prises de sang en moins**.

Même si l'application de la Loi de Santé Animale présente des contraintes pour environ 4% des cheptels corréziens, pour les autres troupeaux bovins, la bonne situation sanitaire laisse supposer un allègement des dépistages en matière d'IBR lors de la prophylaxie.

→ **Cet allègement va entraîner une répercussion financière sur tous les élevages corréziens qui seront ainsi récompensés de tous leurs efforts face à cette maladie.**

Cette loi de Santé Animale représente, après plus de 25 ans de lutte, le dernier échelon d'éradication du virus IBR en France et doit se solder par la reconnaissance internationale de la qualification de la France comme pays « Indemne d'IBR », facilitant ainsi les échanges commerciaux.

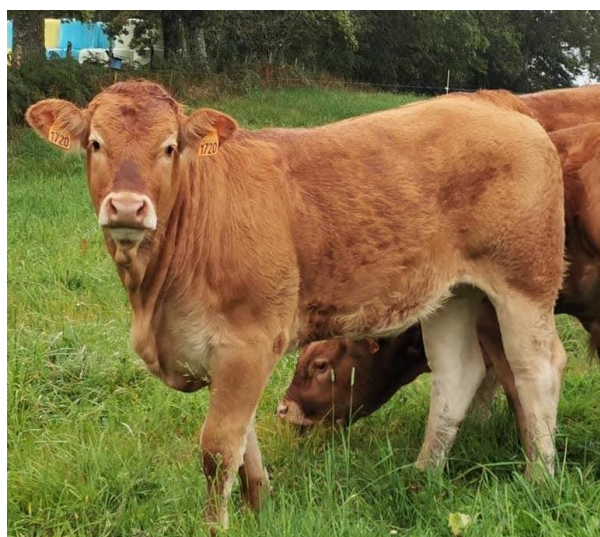


Photo limousine corrézienne, source internet